

— M. Sébastien Gagné, attaché politique au cabinet du ministre du Travail;

— Mme Julie Gosselin, sous-ministre du ministère du Travail;

— Mme Jane Pycock, conseillère au Secrétariat général du ministère du Travail;

— M. Michel Després, président-directeur général de la Commission des normes du travail;

— M. Yves Brissette, conseiller à la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

— Mme Kathleen Bécotte, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51093

Gouvernement du Québec

Décret 34-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur André Saucier comme membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1, modifiée par le chapitre 37 des lois de 2007) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Paul Saint-Jacques a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société du Palais des congrès de Montréal par le décret numéro 58-2008 du 31 janvier 2008, qu'il a exercé son droit de retour dans la fonction publique et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE monsieur André Saucier, directeur exécutif des opérations et des finances de la Société du Palais des congrès de Montréal, soit nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général par intérim de cette Société;

QUE durant cet intérim, monsieur André Saucier reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son salaire mensuel;

QUE le présent décret ait effet depuis le 12 janvier 2009.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51094

Gouvernement du Québec

Décret 35-2009, 14 janvier 2009

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Liboiron comme président par intérim du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1, modifiée par le chapitre 37 des lois de 2007) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme le président du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que toute vacance parmi les membres du conseil d'administration est comblée suivant les règles de nomination prévues à la présente loi;